

DE0021.06-2024

République Française  
Département de l'Isère

## Commune de Arandon-Passins

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil vingt-quatre le 4 juin** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Marilyn SERRANO, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN), Sylvain JUPPET (pouvoir à V. LIENARD), Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX),

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVANAZ, Sophie DE ARAUJO, Laurent BUISSON.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

**OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024 adressé aux Conseillers Municipaux le 2 avril 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité**

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
Véronique GROS



Le Maire,  
SANDRIN Maria

